



MEMORANDUM DU TROISIEME FORUM NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BURKINA FASO

L'an deux mille dix-huit et les 1^{er}, 2 et 3 février s'est tenu à Ouagadougou dans la salle de conférence de Ouaga 2000, la troisième édition du forum national de l'eau et de l'assainissement du Burkina Faso sous le thème « **Gestion partagée et inclusive pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) Eau et Assainissement au Burkina Faso** ».

Organisé par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), la troisième édition de ce grand rendez-vous triennal des acteurs de l'eau et de l'assainissement visait à susciter le débat et engager la réflexion multi-acteurs autour des grands enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso et à préparer la participation du pays au huitième forum mondial de l'eau qui se tiendra du 18 au 23 mars 2018 à Brasilia au Brésil.

Le forum a regroupé 969 participants issus des autorités gouvernementales, du Réseau des Parlementaires pour l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement, des services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat, des agences de l'eau, des collectivités territoriales (communes et régions), des ONG et associations nationales et internationales, des personnalités des milieux artistiques, culturels, coutumiers et économiques, des comités locaux



de l'eau, des associations d'usagers et de citoyens engagés au niveau local ou national, des opérateurs publics, privés ou associatifs des services d'eau et d'assainissement, des institutions de financement, de coopération technique, de recherche et de formation.

A travers un thème central, dix (10) sous thèmes et des expositions dans vingt-sept (27) stands, le troisième forum a constitué un véritable cadre d'échange de savoirs, de connaissances et d'expériences entre les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Il a permis de partager le bilan de mise en œuvre des recommandations du deuxième forum, de formuler des propositions pour assurer le suivi et l'évaluation des recommandations et de définir les positions stratégiques à défendre par les acteurs burkinabè au sein de la communauté internationale de l'eau et de l'assainissement.

Tenant compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations du deuxième forum, les participants ont formulé les principales recommandations suivantes :

1. Pour assurer une gestion partagée et inclusive en vue d'atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) Eau et Assainissement au Burkina Faso.

- Intégrer les infrastructures routières et les ouvrages de franchement dans les plans de réalisation des ouvrages hydrauliques et faire en sorte qu'il ait une synergie dans leur mise en œuvre ;



- Prendre en compte les secteurs de l'élevage et de l'hydroélectricité dans l'analyse des enjeux liés aux divers usages de l'eau ;
- Rendre compte de l'état de mise en œuvre des recommandations du forum aux niveaux des cadres sectoriels de dialogue sur l'eau et l'assainissement.

2. Pour assurer le financement innovant de la mise en œuvre de l'ODD Eau et Assainissement

- Assurer une capitalisation systématique et structurée des modèles de financements de l'ODD 6 à travers l'amélioration des connaissances des potentialités des sources de financement et la promotion des cadres d'échanges et de partage pour l'identification des innovations et leur mise à l'échelle.

3. Pour relever les défis spécifiques en milieu rural et urbain en vue d'assurer l'accès universel à l'assainissement

- Intégrer dans les curricula de base la problématique de l'assainissement en sensibilisant et en informant sur son rôle central et majeur pour un développement durable véritable en vue de créer à terme, une conscience citoyenne sur les enjeux et défis du sous-secteur ;



- Renforcer le processus d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage Communal (AMOC) en tant que levier sûr pour l'atteinte des ODD ;
- Faire une analyse des deux approches de l'Assainissement Total Porté par la Communauté (ATPC) pour voir quelle est l'approche la plus efficace, efficiente et durable en vue d'orienter les acteurs du secteur sur la direction à prendre ;
- Promouvoir l'implication du secteur privé en vue de prendre en charge durablement l'investissement et la gestion des latrines publiques.

4. Pour assurer l'accès universel à l'eau et à l'assainissement par l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH)

- Relire, opérationnaliser et vulgariser les textes existants en matière de droit à l'eau et à l'assainissement ;
- Créer un cadre formel pour statuer sur la situation du droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Allouer des ressources financières suffisantes pour l'atteinte des ODD dans le secteur, en particulier, maintenir significatif et croissant l'apport du budget national ;
- Promouvoir l'éducation citoyenne pour une responsabilisation du service public d'eau et d'assainissement.



5. Pour Valoriser les connaissances traditionnelles et scientifiques sur l'eau et l'assainissement

- Capitaliser les connaissances, outils et techniques endogènes d'investigation sur la disponibilité de la ressource ;
- Renforcer et développer les programmes de réduction de pertes en eau dans les réseaux de distribution d'eau de l'ONEA.

6. Pour assurer le suivi citoyen des politiques publiques dans la gouvernance de l'eau et de l'assainissement

- Améliorer la participation et la représentativité de tous les acteurs (société civile, privé, usagers, etc.) aux plateformes de dialogue Eau et Assainissement : production et publication d'un rapport alternatif de la société civile sur les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Définir un mécanisme inclusif et périodique de suivi et de mise en œuvre des recommandations des cadres de concertation en matière d'eau et d'assainissement ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités des citoyens sur leurs droits et responsabilités en matière de gestion des infrastructures hydrauliques ;
- Améliorer les outils de plateforme de dialogue existants et les rendre plus accessibles au grand public tout en assurant la participation effective et inclusive du citoyen.



7. Pour promouvoir les organismes de bassins partagés et la gestion des conflits

- Renforcer / intensifier la coopération entre les Etats dans la gestion des bassins partagés ;
- Finaliser dans un délai de six (6) mois les textes complémentaires relatifs aux autres volets de la CFE à savoir la taxe de modification du régime de l'eau et la taxe de pollution de d'eau ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour l'application intégrale de la loi sur la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).

8. Pour créer une synergie entre les secteurs de l'eau, de la santé et de l'éducation en vue d'atteindre les ODD

- Mettre en place un système de suivi-évaluation basé sur des indicateurs communs et des données validées de façon consensuelle ainsi qu'une programmation basée sur une planification unique ;
- Rendre obligatoire l'entretien des latrines dans chaque école pour l'accès permanent des élèves à des latrines propres, tout en laissant le choix de l'approche suivie à chaque établissement (entretien par les élèves ou les APE/AME ou les enseignants, etc.) ;



- Responsabiliser les services techniques déconcentrés et les communes pour le portage institutionnel des activités en vue de leur pérennisation.

9. Pour promouvoir les options techniques et technologiques en matière de nexus eau - énergie - sécurité alimentaire

- Instituer chaque année, une journée de l'assainissement pour faire le bilan des recommandations issues des fora en matière d'assainissement et identifier toutes les initiatives et technologies innovantes en termes d'impact, de coûts, de mise en œuvre et d'accessibilité pour les différentes couches sociales ;
- Mettre en place un cadre de concertation pour renforcer la coordination des actions des secteurs eau-énergie-assainissement et sécurité alimentaire ;
- Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des innovateurs, chercheurs et scientifiques, pour la mise au point de techniques et technologies permettant de tirer les bénéfices du nexus eau, énergie et sécurité alimentaire au Burkina Faso.

10. Pour préserver les écosystèmes par la lutte contre la pollution de l'eau

- Assurer l'efficacité des stations d'épuration des eaux usées pour une meilleure maîtrise des normes de rejets ;



- Accélérer l'opérationnalisation de la police de l'eau ;

11. Pour assurer la disponibilité et la valorisation des données sur l'eau et l'assainissement

- Mettre en place une plateforme en ligne de publication des données clés du secteur, utiles pour le grand public, mise à jour en temps réel, désagrégable par région et par commune et la rendre accessible à tous les acteurs ;
- Mettre en place un mécanisme de capitalisation et de valorisation des initiatives en matière de suivi évaluation mises en œuvre par les différents acteurs ;
- Valoriser le Système National d'Information sur l'Eau (SNI Eau) en le rendre accessible au public en permettant à tous les intervenants du secteur de l'eau de publier leurs données et expérience innovantes.

12. Pour améliorer l'insertion et l'implication des jeunes et les taux d'employabilité dans le secteur Eau et Assainissement.

- Mettre en place un système de suivi statistique sur les emplois dans le secteur Eau et Assainissement, identifier les besoins en termes de compétences et d'expertise et établir des prévisions de sorte à évaluer de façon plus ou moins précise la demande de compétences dans le secteur et son évolution pour mieux planifier la formation et le recrutement des jeunes ;



- Promouvoir et développer un partenariat et une collaboration dynamiques entre d'une part les structures demandeuses de compétences c'est à dire l'Etat et les différents acteurs du domaine (ONG, privé, etc.) et d'autre part, les centres et instituts de recherche et de formation dans le but d'organiser la formation en adéquation avec les défis et besoins du moment et surtout en relation avec la demande dans le secteur.

En outre, les participants au troisième forum national de l'eau et de l'assainissement se sont engagés à :

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et des cinq (5) programmes prioritaires du secteur de l'eau et de l'assainissement en tenant compte des enseignements tirés dans l'exécution des programmes antérieurs ;
- Intensifier les efforts visant à une meilleure connaissance pour une gestion durable des ressources en eau.
- Poursuivre la réflexion dans la recherche de stratégies innovantes de financement du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Organiser le plaidoyer auprès des autorités gouvernementales pour l'allocation d'une partie significative du budget d'organisation de la fête nationale du 11



décembre aux infrastructures d'eau et d'assainissement dans la région abritant la manifestation.

- Organiser le plaidoyer auprès du gouvernement et de la représentation nationale pour une allocation suffisante de ressources financières en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Enfin, pour la participation du Burkina Faso au forum mondial de l'eau, les participants ont retenu de militer pour :

- L'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030 ;
- La réalisation d'infrastructures structurantes dans les bassins hydrographiques transfrontaliers et nationaux à même de générer des recettes au profit du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- La mobilisation de ressources nécessaires pour relever les principaux défis du secteur dans l'atteinte de l'ODD au Burkina Faso.

Ouagadougou, le 3 février 2018

Les participants